



STAGE TZR :

Connaître ses droits et savoir les défendre !

Lundi 14 mai 2018 DE 9 H 30 à 16 H

Collège Brossolette, La Chapelle Saint Luc

Stage animé par François Belleil, responsable académique TZR du SNES

**Droits (frais de déplacement, ISSR...) et obligations des TZR.
Les affectations, la question de l'établissement de rattachement,
les conditions de remplacement ...
Action du SNES.**

Le SNES participe aux frais de déplacements des syndiqués, essayez de vous grouper. Le repas pourra être pris en commun dans l'établissement, une participation de 9 euros sera demandée. Il est essentiel de vous inscrire pour le repas.

N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement. L'autorisation d'absence est de droit si elle est demandée un mois avant la date de tenue du stage, soit **avant le 14 avril 2018**. Elle est à faire auprès du chef d'établissement en utilisant le modèle suivant :

Nom, prénom.	à Mme la Rectrice
Établissement.	Sous couvert de M. le Principal / Proviseur
Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11/01/1984 et n°82.997 du 23/11/1982 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un congé le toute la journée pour participer à un stage de formation syndicale organisé par le SNES sous l'égide de l'IHRSES.	
Ce stage aura lieu à Reims.	
Je vous prie de croire, Madame la Rectrice, en l'assurance de mes respectueuses salutations.	
Date et signature	

Afin que nous puissions organiser au mieux ce stage, merci de nous adresser ce coupon réponse au plus tôt.

STAGE TZR - Lundi 14 mai 2018

Inscription au stage à retourner par voie postale au SNES 35-37, rue Ponsardin 51100 Reims, par fax au 03.26.88.17.70 ou par mél : s3rei@snes.edu

Nom : Prénom :

Établissement :

Adresse personnelle :

Tél : Mail :

Prendra le repas de midi : oui non

Si vous avez une question ou une remarque préalable, indiquez-le.